

Covid-19 : report des élections communales neuchâtelaises

Le Conseil d'État a décidé ce mercredi 18 mars 2020 que les élections communales dans le Canton de Neuchâtel prévues le 14 juin 2020 sont repoussées. Les conditions pour un déroulement serein ne sont aujourd'hui pas réunies. Une nouvelle date pour ces élections sera fixée après consultation des communes.

Les mesures nécessaires pour endiguer la propagation du Covid-19 auront des conséquences sur l'exercice des droits politiques en Suisse et notamment sur l'organisation et la tenue des élections communales dans le Canton de Neuchâtel. La tenue correcte d'une votation populaire nécessite non seulement l'organisation de la votation au sens strict (logistique, exercice du droit de vote, constatation du résultat, etc.), mais implique aussi que les citoyennes et les citoyens puissent se former librement leur opinion.

Les Neuchâtelaises et les Neuchâtelais doivent pouvoir se forger une opinion et faire leurs choix en connaissance de cause. Cela implique en particulier qu'une campagne puisse avoir lieu avant la votation. La lutte en Suisse et dans le Canton de Neuchâtel contre la propagation de la pandémie de coronavirus Covid-19 ne permet notamment pas aux partis communaux de se réunir pour désigner leurs candidat-e-s, aux assemblées villageoises dans les petites communes de se tenir pour la recherche de candidat-e-s, aux partis de faire des campagnes de terrain au contact de la population.

A l'instar du Conseil fédéral qui a décidé, ce mercredi 18 mars 2020, de renoncer à la tenue de la votation populaire fédérale fixée au dimanche 17 mai 2020, le Conseil d'État a décidé de reporter les élections communales dans le Canton de Neuchâtel. Celles-ci devaient se dérouler le dimanche 14 juin 2020. La date pour un nouveau scrutin sera discutée avec les communes.

L'ACN ainsi que l'ensemble des partis représentés au parlement neuchâtelais sollicite d'ailleurs ce report.

Contacts :

Alain Ribaux, président du Conseil d'État, tél. 032 889 61 00.

Pascal Fontana, vice-chancelier, tél. 032 889 40 06.

Neuchâtel, le 18 mars 2020